



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

transports sanitaires

Question écrite n° 127976

Texte de la question

Mme Isabelle Vasseur attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la question du transport assis professionnalisé et la coexistence sur ce secteur des taxis et des VSL. Ainsi que le rappelle l'auteur du rapport intitulé « la rénovation du modèle économique du transport sanitaire », cette coexistence ne s'opère pas, en effet, dans des conditions équitables (exigences de formations, modalité d'agrément des véhicules, tarification...). Aussi, il propose de redéfinir, dans le cadre d'une large concertation, la ou les prestations de transport assis professionnalisé et les conditions de réalisation, en particulier les véhicules (transport sanitaire, taxi, TPMR...). Pour les transports assis réalisés à la fois par les taxis et les VSL, il suggère également d'harmoniser complètement les conditions de réalisation et les conditions tarifaires. Pour ces transports, les véhicules utilisés dans le cadre du TPMR devraient pouvoir également intervenir. Elle souhaiterait connaître la suite réservée par le Gouvernement à ces propositions.

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Vasseur](#)

Circonscription : Aisne (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 127976

Rubrique : Transports

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 février 2012, page 1046

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)